Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260521-C2026_076-DE

Conseil métropolitain du 21 mai 2026

Délibération

DGS/SAA
Rapporteur : Mme Duffaud L.

C 2026-076 - Administration générale - Indemnités de fonctions de la Présidente, des Vice-Présidents, des Conseillers métropolitains membres du Bureau et des Conseillers métropolitains - Modification

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

La séance est ouverte à 18h33.

Présents : Mme Appéré N. Présidente, M. Dehaese O., M. Huaumé Y., Mme Faucheux V., M. Sémeril S., Mme Vincent S., M. Pollet M., Mme Boukhenoufa F., M. Chapellon D., Mme Louapre F., M. Puil H., M. Morvan F., Mme Armand R., M. Amiot J., M. Pinault P., Mme Zamord P., Mme Duffaud L., M. Prizé L., Mme Rouillard S., M. Roullier O., Mme Billard A., M. Depouez H., M. Desmots X., M. Guéret S., M. Le Borgne D., M. Morel C., Mme Parmentier M., Mme Remoissenet L., M. Savignac J., Mme Sonnet C., M. Collet S., M. Denis G., M. Du Mottay E., Mme Kerauffret V., M. Labbé S., M. Le Meut P., M. Lesné B., M. Prigent A., M. Roullé P., Mme Trochu C., M. Jolivet T., M. Brochain F., M. Renoux T., M. Paulet R., M. Vaugon P., M. Gaignerie J., Mme Lerussard S., Mme Gobaille F., M. Christel P., Mme Casacuberta Palmada M., Mme Hesry C., M. Travers D., Mme Papillion C., Mme Boisnard K., Mme Brièro L., M. Chauvin B., Mme Gasté C., M. Cochaud Y., M. Depeige P., M. Le Gall P., M. Cherel L., M. Brouard M., M. Herbst V., Mme Tudal A., M. Le Frêche A., M. Monnier J., Mme Moinet-Tranvaux V., M. Zeroukhi M., Mme Tual A., Mme Andro R., Mme Rougier G., Mme Bouteiller A., M. Guinard A., Mme Saint Honoré A., Mme Komokoli R., Mme Tebessi A., Mme Vallée P., M. Nadesan Y., M. Theurier M., M. Poujol R., M. Le Borgne V., Mme Sahbi Tollemer M., Mme Robin V., Mme Tonon S., M. Godefroy F., Mme Birault Souchez C., M. Bayard V., M. Beaufils L., Mme Dera Illa Salifou N., Mme Huteau A., M. Guénin--Queyrard L., M. Renoux. T. suppléant.

Ont donné procuration : M. Hervé M. à M. Sémeril S., M. Houssin J. à M. Roullé P., M. Fouillère C. à Mme Dera Illa Salifou N., Mme Karaman S. à M. Labbé S., M. Claudon B. à Mme Vallée P., Mme Chevalier M. à M. Chapellon D., Mme Koch L. à M. Monnier J., Mme Mesmeur M. à M. Bayard V., Mme Lénée-Corrèze M. à M. Theurier M..

Absents/Excusés : M. Le Blond G., M. Ruiz H., Mme Compain B., Mme Fraslin E., M. Cressard A., M. Compagnon C., Mme Dhalluin A., M. Lemaitre J., M. Boucher N., Mme Gandon C..

Le quorum s'élève à 56 et est atteint.

M. Dehaese O. est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 13 mai 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à décision ont bien

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260521-C2026_076-DE

été remplies.

La séance est levée à 20h36.

***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-12, L.5215-16, L5215-17, L.5217-7 et R5215-2-1.

EXPOSÉ

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et considérant le renouvellement du Conseil de Rennes Métropole, la délibération n° C 2026-042 a fixé les indemnités de fonctions de ses membres.

Toutefois, une erreur matérielle a été constatée.

En effet, Monsieur Gilles Denis, membre du Bureau métropolitain, apparaît à deux reprises dans le tableau listant les indemnités : une première fois en tant que Conseiller métropolitain membre du Bureau et une seconde fois en tant que Conseiller métropolitain. En revanche, Monsieur Yannick Cochaud n'est pas mentionné comme Conseiller métropolitain. Il convient donc de substituer le tableau corrigé au tableau annexé à la délibération du 09/04/2026.

Pour rappel, les indemnités sont déterminées en pourcentage du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. À titre indicatif, ce montant s'élève à 4 110,52 € bruts depuis le 1er janvier 2024.

Les pourcentages maximaux fixés par le Code Général des Collectivités Territoriales sont les suivants :

Président : 145 %

Vice-Présidents : 72,5 %

Conseillers métropolitains délégués : 28 %.

Dans le respect des pourcentages maximaux, par délibération n° C 2026-042, le Conseil métropolitain a alloué les taux suivants à la Présidente, aux Vice-Présidents, et aux conseillers métropolitains, et a créé des taux spécifiques pour des Conseillers métropolitains membres du Bureau, ayant ou non reçu une délégation de la Présidente.

Fonction	Pourcentage du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Présidente	90 %
Vice-présidents	59,5 %
Conseillers métropolitains membres du Bureau avec délégation	26 %
Conseillers métropolitains membres du Bureau	14 %

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260521-C2026_076-DE

Conseillers métropolitains	11 %

Les montants seront modifiés en fonction des majorations des rémunérations des fonctionnaires fixées par voie réglementaire.

Le Conseil métropolitain a également décidé d'opérer une décote de 15 % sur l'indemnité de tout élu exerçant un mandat national ou un mandat de conseiller départemental ou régional.

Par conséquent, un tableau modifié, récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil métropolitain, est annexé à la présente délibération.

Les dépenses afférentes seront inscrites au chapitre globalisé 65, fonction 031 du budget principal.

***

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

A l'unanimité,

- d'approuver la modification du tableau récapitulatif des indemnités de fonction annexé à la délibération susvisée, et de lui substituer le tableau figurant en annexe de la présente délibération ;

- de convenir que les indemnités seront automatiquement revalorisées selon l'augmentation de la valeur du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique ;

- d'opérer une décote de 15 % pour tout élu exerçant un mandat national ou un mandat de conseiller départemental ou de conseiller régional ;

- de constater que le total mensuel des indemnités de fonction versées (en tenant compte de la valeur du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique depuis le 1er janvier 2024) est de 99 047,12 € bruts.

Publiée conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-25, et L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le site metropole.rennes.fr.

Le Secrétaire de séance,

Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services

Olivier DEHAESE
Elu Premier Vice-Président
Signé le : 26 mai 2026

Laurence QUINAUT
Directrice Générale des Services
Signé le : 26 mai 2026

Olivier DEHAESE

Laurence QUINAUT

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260521-C2026_076-DE

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260521-C2026_076-DE

Tableau des indemnités

Élu	Fonctions	Pourcentage	Montant
APPÉRÉ Nathalie	Présidente	90,00%	3 699,47 €
DEHAESE Olivier	Vice-Président	59,50%	2 445,76 €
HUAUMÉ Yann	Vice-Président	59,50%	2 445,76 €
FAUCHEUX Valérie	Vice-Présidente	59,50%	2 445,76 €
SÉMERIL Sébastien	Vice-Président	59,50%	2 445,76 €
VINCENT Sandrine	Vice-Présidente	59,50%	2 445,76 €
POLLET Matthieu	Vice-Président	59,50%	2 445,76 €
BOUKHENOUFA Flavie	Vice-Présidente	59,50%	2 445,76 €
CHAPELLON Didier	Vice-Président	59,50%	2 445,76 €
LOUAPRE Françoise	Vice-Présidente	59,50%	2 445,76 €
PUIL Honoré	Vice-Président	59,50%	2 445,76 €
MORVAN Franck	Vice-Président	59,50%	2 445,76 €
ARMAND Régine	Vice-Présidente	59,50%	2 445,76 €
AMIOT Justin	Vice-Président	59,50%	2 445,76 €
PINAULT Pascal	Vice-Président	59,50%	2 445,76 €
ZAMORD Priscilla	Vice-Présidente	59,50%	2 445,76 €
DUFFAUD Laurence	Vice-Présidente	59,50%	2 445,76 €
PRIZÉ Laurent	Vice-Président	59,50%	2 445,76 €
ROUILLARD Soazig	Vice-Présidente	59,50%	2 445,76 €
ROULLIER Olivier	Vice-Président	59,50%	2 445,76 €
BILLARD Armelle	Conseillère déléguée membre du bureau (délégation) avec décote	22,10%	908,43 €
DEPOUEZ Hervé	Conseiller délégué membre du bureau (délégation)	26,00%	1 068,74 €
DESMOTS Xavier	Conseiller délégué membre du bureau (délégation)	26,00%	1 068,74 €
GUERET Sébastien	Conseiller délégué membre du bureau (délégation) avec décote	22,10%	908,43 €
HERVÉ Marc	Conseiller délégué membre du bureau (délégation) avec décote	22,10%	908,43 €
LE BLOND Grégoire	Conseiller délégué membre du bureau (délégation)	26,00%	1 068,74 €
LE BORGNE David	Conseiller délégué membre du bureau (délégation)	26,00%	1 068,74 €
MOREL Cyrille	Conseiller délégué membre du bureau (délégation)	26,00%	1 068,74 €
PARMENTIER Mélina	Conseillère déléguée membre du bureau (délégation) avec décote	22,10%	908,43 €
REMOISSENET Laëtitia	Conseillère déléguée membre du bureau (délégation)	26,00%	1 068,74 €
SAVIGNAC Jean-Pierre	Conseiller délégué membre du bureau (délégation)	26,00%	1 068,74 €
SONNET Claire	Conseillère déléguée membre du bureau (délégation)	26,00%	1 068,74 €
COLLET Sébastien	Conseiller métropolitain membre du Bureau	14,00%	575,47 €
DENIS Gilles	Conseiller métropolitain membre du Bureau	14,00%	575,47 €
DU MOTTAY Eric	Conseiller métropolitain membre du Bureau	14,00%	575,47 €
HOUSSIN Jean-René	Conseiller métropolitain membre du Bureau	14,00%	575,47 €
KERAUFFRET Valérie	Conseillère métropolitaine membre du Bureau	14,00%	575,47 €
LABBÉ Stéphane	Conseiller métropolitain membre du Bureau	14,00%	575,47 €
LE MEUT Paul	Conseiller métropolitain membre du Bureau	14,00%	575,47 €
LESNÉ Bruno	Conseiller métropolitain membre du Bureau	14,00%	575,47 €
PRIGENT Alain	Conseiller métropolitain membre du Bureau	14,00%	575,47 €
ANDRO Rozenn	Conseillère métropolitaine	11,00%	452,16 €
BAYARD Victor	Conseiller métropolitain	11,00%	452,16 €
BEAUFILS Léo	Conseiller métropolitain	11,00%	452,16 €
BIRAULT SOUCHEZ Charline	Conseillère métropolitaine	11,00%	452,16 €
BOISNARD Karine	Conseillère métropolitaine	11,00%	452,16 €
BOUCHER Nicolas	Conseiller métropolitain	11,00%	452,16 €
BOUTEILLER Anne	Conseillère métropolitaine	11,00%	452,16 €
BRIÈRO Lénaïc	Conseillère métropolitaine	11,00%	452,16 €
BROCHAIN François	Conseiller métropolitain	11,00%	452,16 €
BROUARD Mathieu	Conseiller métropolitain	11,00%	452,16 €
CASACUBERTA PALMADA Montserrat	Conseillère métropolitaine	11,00%	452,16 €
CHAUVIN Benoît	Conseiller métropolitain	11,00%	452,16 €
CHEREL Ludovic	Conseiller métropolitain	11,00%	452,16 €
CHEVALIER Marion	Conseillère métropolitaine	11,00%	452,16 €
CHRISTEL Patrick	Conseiller métropolitain	11,00%	452,16 €
CLAUDON Benoît	Conseiller métropolitain	11,00%	452,16 €
COCHAUD Yannick	Conseiller métropolitain	11,00%	452,16 €
COMPAGNON Charles	Conseiller métropolitain	11,00%	452,16 €
COMPAIN Brigitte	Conseillère métropolitaine	11,00%	452,16 €
CRESSARD Antoine	Conseiller métropolitain	11,00%	452,16 €
DEPEIGE Patrice	Conseiller métropolitain	11,00%	452,16 €
DERA ILLA SALIFOU Nadira	Conseillère métropolitaine	11,00%	452,16 €
DHALLUIN Amélie	Conseillère métropolitaine	11,00%	452,16 €
FOUILLÈRE Christophe	Conseiller métropolitain	11,00%	452,16 €
FRASLIN Emmanuelle	Conseillère métropolitaine	11,00%	452,16 €
GAIGNERIE Jean-Christophe	Conseiller métropolitain	11,00%	452,16 €
GANDON Carole	Conseillère métropolitaine	11,00%	452,16 €
GASTÉ Christèle	Conseillère métropolitaine	11,00%	452,16 €

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260521-C2026_076-DE

GOBAILLE Françoise	Conseillère métropolitaine		
GODEFROY François-Éric	Conseiller métropolitain	11,00%	452,16 €
GUÉNIN--QUEYRARD Lucien	Conseiller métropolitain	11,00%	452,16 €
GUINARD Arnaud	Conseiller métropolitain	11,00%	452,16 €
HERBST Vincent	Conseiller métropolitain	11,00%	452,16 €
HESRY Catherine	Conseillère métropolitaine	11,00%	452,16 €
HUTEAU Anaëlle	Conseillère métropolitaine	11,00%	452,16 €
JOLIVET Thierry	Conseiller métropolitain	11,00%	452,16 €
KARAMAN Sevgi	Conseillère métropolitaine	11,00%	452,16 €
KOCH Lucile	Conseillère métropolitaine	11,00%	452,16 €
KOMOKOLI Régine	Conseillère métropolitaine (avec décote)	9,35%	384,33 €
LE BORGNE Vincent	Conseiller métropolitain	11,00%	452,16 €
LE FRÊCHE Antoine	Conseiller métropolitain	11,00%	452,16 €
LE GALL Philippe	Conseiller métropolitain	11,00%	452,16 €
LEMAITRE Jelle	Conseiller métropolitain	11,00%	452,16 €
LÉNÉE-CORRÈZE Maud	Conseillère métropolitaine	11,00%	452,16 €
LERUSSARD Sylvie	Conseillère métropolitaine	11,00%	452,16 €
MESMEUR Marie	Conseillère métropolitaine (avec décote)	9,35%	384,33 €
MOINET-TRANVAUX Vanessa	Conseillère métropolitaine	11,00%	452,16 €
MONNIER Jean-François	Conseiller métropolitain	11,00%	452,16 €
NADESAN Yannick	Conseiller métropolitain	11,00%	452,16 €
PAPILLION Cécile	Conseillère métropolitaine	11,00%	452,16 €
PAULET Raymond	Conseiller métropolitain	11,00%	452,16 €
POUJOL Romain	Conseiller métropolitain	11,00%	452,16 €
RENOUX Thierry	Conseiller métropolitain	11,00%	452,16 €
ROBIN Véronique	Conseillère métropolitaine	11,00%	452,16 €
ROUGIER Gaëlle	Conseillère métropolitaine	11,00%	452,16 €
ROULLÉ Patrick	Conseiller métropolitain	11,00%	452,16 €
RUIZ Henri-Noël	Conseiller métropolitain	11,00%	452,16 €
SAHBI TOLLEMER Myriam	Conseillère métropolitaine	11,00%	452,16 €
SAINT HONORÉ Alexandra	Conseillère métropolitaine	11,00%	452,16 €
SICOT Philippe	Conseiller métropolitain	11,00%	452,16 €
TÉBESSI Amel	Conseillère métropolitaine	11,00%	452,16 €
THEURIER Matthieu	Conseiller métropolitain	11,00%	452,16 €
TONON Selene	Conseillère métropolitaine	11,00%	452,16 €
TRAVERS David	Conseiller métropolitain	11,00%	452,16 €
TROCHU Christine	Conseillère métropolitaine	11,00%	452,16 €
TUAL Anne-Hélène	Conseillère métropolitaine	11,00%	452,16 €
TUDAL Agnès	Conseillère métropolitaine	11,00%	452,16 €
VALLÉE Priscilla	Conseillère métropolitaine	11,00%	452,16 €
VAUGON Philippe	Conseiller métropolitain	11,00%	452,16 €
ZEROUKHI Mourad	Conseiller métropolitain	11,00%	452,16 €
		Total	99 047,12 €